ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

peines

Question écrite n° 101584

Texte de la question

M. Paul Durieu attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le rapport d'information déposé par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les carences de l'exécution des peines et l'évaluation de l'application Cassiopée. Ce rapport propose notamment de poursuivre et accompagner la réorganisation de la chaîne pénale et des différents services des juridictions sous l'impulsion de Cassiopée, en favorisant la verticalisation et la revalorisation des tâches. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Par sa logique de chaîne, du bureau d'ordre jusqu'à la phase de l'exécution des peines, le système Cassiopé rend très opportunes certaines réorganisations des services des tribunaux de grande instance dans le sens d'une plus grande intégration ou mutualisation de certaines tâches. Dès le début du déploiement, le ministère de la justice et des libertés a procédé à des études globales de l'impact du système dans les services. Celles-ci ont successivement donné lieu à la diffusion de modes opératoires et guides méthodologiques ainsi qu'à la formalisation d'un référentiel de réorganisation adaptable selon le type et la taille de la juridiction. Ce document de référence est en cours de mise à jour dans la perspective du déploiement de l'application dans les TGI parisiens. Depuis septembre 2010, des actions dites « Missi Dominici » sont régulièrement réalisées afin de proposer une assistance méthodologique sur site, notamment dans les bureaux d'ordre. Par ailleurs, la coordination a été renforcée entre les services en charge du déploiement et l'Inspection générale des services judiciaires à l'occasion de la préparation et de l'exploitation des audits de fonctionnement. Enfin, la question des réorganisations, dans le contexte du déploiement de Cassiopée, fait l'objet d'une approche spécifique dans le cadre des formations des écoles, tout particulièrement pour les actions pédagogiques à l'adresse des cadres des juridictions.

Données clés

Auteur : M. Paul Durieu
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101584
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2179
Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8429